

**Compte Rendu
Conseil Municipal****Séance du 24 septembre 2020****Présents**

Xavier Deloche
Brigitte Fillion
André Goy
Chantal Olivier
Jean-Luc Desvignes
Michel Arnaud
François Astruc
Philippe Criscuolo
Fabien Geoffray
Hélène Lachenal
Fabrice Laplace
Samuel Lazare
Valérie Noiray
Olivier Paillon
Catherine Stalle

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Xavier DELOCHE, Maire,

Secrétaire de séance : Valérie Noiray

Mr le Maire donne lecture du message suivant (qui sera repris en début de chaque séance ou réunion enregistrée) :

« *Mairie de TRAMOYES,
Séance du Conseil Municipal
En Mairie de Tramoyes
Le jeudi 24 septembre 2020 à 20 h 30
Enregistrement intégral sans pause* »

Excusé**1. ORDRE DU JOUR**

Mr le Maire fait part à l'Assemblée qu'il y a lieu de solliciter l'Etat au titre de la DETR concernant l'inscription au projet de Label Ecole Numérique 2020.
Il informe qu'il conviendrait de rajouter cette délibération à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal accepte que soit rajoutée à l'ordre du jour, cette délibération.

2. Compte rendu de la précédente réunion :

L'Assemblée n'ayant pas de modifications à apporter, le Compte Rendu précédent est adopté.

3. INFORMATIONS SELON ARTICLE L.2122-22 DU CGCT**Pouvoirs**

Christine Pouchoulin
(Pouvoir à C. Olivier)
Eva Chardon
(Pouvoir à V. Noiray)
Marina Catherin
(Pouvoir à B. Fillion)
Carol-Anne Larouzée-Cervantes
(Pouvoir à C. Stalle)

M. le Maire fait part à l'Assemblée de la signature de la convention scolaire LILO relative à l'activité natation de deux classes de l'école de 000000Tramoyes pour l'année scolaire 2020 – 2021.

4. SUBVENTIONS - DETR

Mr le Maire rappelle au Conseil la possibilité de solliciter des subventions pour l'aide à l'Investissement. Il rappelle que la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) est une subvention de l'Etat et que le cumul des subventions ne peut excéder 80 % de la dépense HT du projet.

CREATION D'UN CHEMIN PIETONNIER

Mr Desvignes souligne que concernant la délibération relative à la création d'un chemin piétonnier, la demande porte sur 50 % du montant HT des travaux qui seront réalisés.

Mr Criscuolo fait remarquer que ce passage désengorge le chemin. Il regrette qu'il ne soit pas possible de rejoindre les Passerelles directement.

Mr Arnaud note qu'il serait intéressant d'avoir une continuité du chemin. Mr le Maire rappelle que ce projet a été réalisé suite à une délibération fixant la cession de parcelle à 1 € symbolique par la famille Penard.

Mr Desvignes ajoute que ce projet fait suite aussi à l'acquisition d'une bande de terrain issue de la propriété Mollard. Mme Noiray confirme qu'il est prévu l'éclairage jusqu'aux terrains de tennis.

DELIBERATION 20/06/01 : DETR CREATION D'UN CHEMIN PIETONNIER

Rapporteur : Jean Luc Desvignes

Mr le Rapporteur expose au Conseil Municipal la nécessité de création d'un chemin piétonnier complémentaire pour la sécurisation de l'accès au plateau sportif et de rejoindre le centre village à partir du Foyer d'Accueil Médicalisé. Ce chemin permet d'éviter aux piétons d'utiliser une partie de la route départementale La Boisse / Les Echets.

La réalisation de cette opération est prévue au budget de l'exercice 2020.

Il est proposé de solliciter le subventionnement au titre de la DETR pour la création d'un chemin piétonnier d'environ 3 300 € H.T.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Rapporteur et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

- Approuve l'engagement des travaux concernant la création d'un chemin piétons complémentaire pour la sécurisation de l'accès au plateau sportif et au centre village à partir du Foyer d'Accueil Médicalisé pour un montant d'environ 6.600,00 € H.T
- Autorise Mr le Maire à solliciter une subvention issue de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, à instruire et signer tout acte le permettant.

<i>Pour</i>	19
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

INSONORISATION DU REFECTOIRE DES MATERNELLES

Mme Olivier rappelle que dans le cadre des travaux ADAP (accessibilité) il est prévu d'insonoriser le réfectoire des Maternelles.

Mr le Maire ajoute que les conditions de travail sont difficiles.

Mme Fillion souligne que cela va apporter un certain confort de travail mais sera aussi esthétique.
Mme Olivier informe qu'il s'agira de panneaux avec des tissus tendus. L'équipe du Restaurant Scolaire choisira les couleurs.
Mr le Maire ajoute que les travaux devraient être confiés à une entreprise locale et envisagés durant les vacances de la Toussaint.

DELIBERATION 20/06/02 : DETR INSONORISATION DU REfectoire DES MATERNELLES

Rapporteur : Chantal Olivier

Mme le Rapporteur expose au Conseil Municipal la nécessité d'insonoriser la salle de réfectoire accueillant les enfants de maternelles, située au sein du Groupe Scolaire Robert Doisneau.

La réalisation de cette opération est prévue au budget de l'exercice 2020.

Il est proposé de solliciter le subventionnement au titre de la DETR pour réaliser les travaux d'insonorisation du réfectoire accueillant les enfants de maternelles au sein du Groupe Scolaire Robert Doisneau pour un montant d'environ 2 150 € H.T.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Rapporteur et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Approuve l'engagement des travaux pour l'insonorisation du réfectoire accueillant les enfants de maternelles au sein du Groupe Scolaire Robert Doisneau pour un montant d'environ 4 300 € H.T,
- Autorise Mr le Maire à solliciter une subvention issue de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, à instruire et signer tout acte le permettant.

<i>Pour</i>	19
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

VIDEO-PROJECTEURS ECOLE - ECOLE NUMERIQUE 2020

Mme Olivier rappelle que la Municipalité souhaite équiper quatre classes de vidéoprojecteurs interactifs.

21 h 00 : arrivée de Mme Larouée-Cervantes

Mr le Maire ajoute qu'il s'agit d'un projet porté par la Directrice de l'école. Un appel à projet a été déposé auprès de l'Education Nationale par la Directrice de l'école.

En outre, Mr le Maire informe l'Assemblée du décès d'une enseignante ayant exercé à l'école de Tramoyes durant le premier trimestre 2019-2020.

DELIBERATION 20/06/03 : DETR ECOLE NUMERIQUE 2020

Rapporteur : Chantal Olivier

Mme le Rapporteur informe le Conseil Municipal de l'inscription au projet de Label Ecole Numérique 2020, montrant la volonté commune de la Municipalité et de l'équipe enseignante de réduire la fracture numérique due à la faible capacité d'investissement des petites communes.

L'utilisation de méthodes pédagogiques du CP au CM2, nécessite des projections, des manipulations réalisées simultanément à l'écran. A ce titre, il y a lieu d'installer des vidéoprojecteurs et tableaux interactifs.

La réalisation de cette opération est prévue au budget de l'exercice 2020.

Il est proposé de solliciter le subventionnement au titre de la DETR à hauteur de 50 %, soit 5.397 euros, pour l'acquisition de vidéoprojecteurs suspendus avec tableaux interactifs d'un montant de 10.795,30 € H.T.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Rapporteur et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

- Approuve l'acquisition de vidéoprojecteurs suspendus avec tableaux interactifs d'un montant de 10.795,30 € H.T.
- Autorise Mr le Maire à solliciter une subvention issue de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, à instruire et signer tout acte le permettant.

<i>Pour</i>	19
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

5. FORMATION DES ELUS

Mr le Maire rappelle que l'équipe précédente a bénéficié de formations.

Mme Fillion précise que la loi Engagement et Proximité permet la formation des élus durant la première année du mandat. Une somme a été inscrite au Budget Primitif 2020 pour la formation.

La loi demande qu'un minimum de 2 % soit inscrit et la commune a inscrit presque 5 % (2.500 € sur le BP 2020).

Trois thèmes sont proposés :

- . le mandat de l' élu
- . l'urbanisme
- . la transition écologique

Pour plus de 20 heures / an au titre du DIF (Droit Individuel à la Formation)

18 jours au titre des formations sur la durée du Mandat

DELIBERATION 20/06/04 : FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX ET FIXATION DES CREDITS AFFECTES

Rapporteur : Xavier Deloche

Monsieur le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment par l'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant minimum de 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Alors que les organismes de formations doivent être agréés, Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Article 1 : Adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant minimum de 2 % du montant des indemnités des élus.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;

- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;

- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;

- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Article 2 : Décide selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

<i>Pour</i>	19
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

6. C.N.A.S.

Mr le Maire rappelle que dans le cadre de l'action sociale destinée aux agents communaux, il convient à chaque début de mandat de nommer un délégué Elu et un délégué Agent au sein du CNAS (Comité National d'Action Sociale) auquel adhère la commune.

Mme Fillion souligne que le CNAS est ouvert aux actifs ainsi qu'aux retraités.

En outre, Mr le Maire informe de l'achat de deux abonnements à l'Allegro (saison 2020 – 2021) destinés au personnel communal.

DELIBERATION 20/06/05 : DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU CNAS

Rapporteur : Xavier Deloche

La commune a choisi de mettre en place une politique d'action sociale pour son personnel conformément aux articles 70 et 71 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, qui confie le soin à chaque assemblée délibérante de déterminer le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Mr le Rapporteur rappelle à l'Assemblée l'adhésion de la commune de Tramoyes au CNAS (Comité National d'Action Sociale) depuis le 1^{er} janvier 1996.

Il rappelle qu'il y a lieu de nommer le délégué Élu et le délégué Agent qui sont les représentants institutionnels de l'adhérent au sein du CNAS. Ils participent à la vie des instances du CNAS et sont chargés d'informer l'adhérent de l'activité du CNAS et de l'action sociale développée dans sa structure.

CONSIDÉRANT les candidatures de Mme Brigitte FILLION et Mme Sylvie PLATARET pour occuper ces fonctions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉSIGNE Mme Brigitte FILLION, membre de l'organe délibérant, en qualité de déléguée élue notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS et Mme Sylvie PLATARET déléguée des Agents.

<i>Pour</i>	19
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

7. SCOT BUCOPA

Mr le Maire rappelle la délibération n° 20.04.04 du 10 juin dernier. Il précise qu'il appartient à la CCMP de nommer les délégués à ce syndicat. En outre, il informe l'Assemblée qu'il s'est rendu au Conseil d'installation à St Vulbas cette semaine. La CCMP est bien représentée.

DELIBERATION 20/06/06 : DELEGUES AU SCOT BUGEY – COTIERE - PLAINE DE L'AIN

Rapporteur : Xavier Deloche

Mr le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 20.04.04 du 10 juin 2020 relative à l'installation des délégués aux organismes de coopération intercommunale.

Considérant le courrier de la Préfecture rappelant que la commune est membre de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau à laquelle elle a transféré sa compétence SCOT. Cette communauté s'est par conséquent substituée à la commune de Tramoyes au sein de ce syndicat.

Par conséquent, il appartient à la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau de désigner ses représentants au comité de ce syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Retire la désignation de délégués pour ce syndicat.

<i>Pour</i>	19
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

8. INFORMATIONS

Les membres du Conseil Municipal informent :

- . Point Budget : Mme Fillion présente la situation budgétaire :
 - Fonctionnement : 51,4 % (dépenses réalisées / Budget)

49,6 % (recettes enregistrées / Budget)

- Investissement : 21,9 % (dépenses réalisées / Budget)
13,4 % (recettes enregistrées / Budget)

Il est présenté un focus sur les subventions à allouer aux associations.

Mr le Maire donne les résultats du Recensement pour cette année : 1759 habitants pour 726 foyers.

Mme Noiray informe que les travaux d'éclairage public LED seront effectués en premier route des Echets (fin 2020).

Mr Paillon présente la gestion de projets (investissement par axe transversal ; financement ; projets par statuts).

. Commission Bâtiments : Mr Goy expose à l'Assemblée quatre opérations :

- Changement des menuiseries extérieures Mairie. Le devis devrait être signé la semaine prochaine. Début des travaux fin novembre / début décembre (Qualiverre)
- Passage en LED des bâtiments communaux, Mairie et Ecole. Début des travaux Ecole : vacances de la Toussaint et pour la Mairie : un peu avant
- Local technique : Mr Arnaud a demandé un chiffrage pour démonter la mezzanine. De plus, un devis a été demandé pour couvrir et fermer le local technique de la STEP
- ADAP : Mr Arnaud et un agent des services techniques, ont fait un repérage afin de déterminer les travaux restant à faire (bandes podotactiles...)

. Commission Urbanisme : Mr Goy informe de la première commission le 12 octobre prochain. La fréquence des réunions a été fixée à 15 jours. Il informe qu'en ce qui concerne la programmation de l'extension de l'école, une rencontre avec le CAUE est prévue en octobre prochain.

. Point rentrée scolaire : Mme Olivier donne les éléments suivants :

- 201 élèves à l'école de Tramoyes
- Création d'une 8^{ème} classe (3 Maternelles et 5 Elémentaires)
- Intervenants CCMP en sport et en musique
- L'Académie de Musique et Danse (CCMP) intervient en classe d'éveil pour moyenne section

Mme Olivier fait part à l'Assemblée des travaux effectués cet été à l'école :

- Fresque
- Installation alarme PPMS
- Rénovation classe Mme Gounin
- Films occultants posés sur fenêtres
- Achat de lits pour les Maternelles (2 salles de sieste)
- Rénovation de sanitaires

Mr le Maire informe de l'état des charpentes à l'école et en Mairie.

. Sécurité : Mr Geoffroy rappelle que la commune est dans l'attente de la subvention concernant la pose de l'alarme PPMS à l'école. De plus, il a sollicité la Gendarmerie pour avoir un audit afin de déterminer où poser les caméras de surveillance et ainsi optimiser la sécurité.

. Cimetière : Mr Geoffray informe le Conseil que la numérisation du plan du cimetière a été adressée au SIEA. De plus, il précise que les travaux ont été réalisés concernant la réfection de la tombe de Mr François LAURENT.

. Nettoyage d'automne : Mr Desvignes informe que le nettoyage aura lieu le 11 octobre prochain.

. Communication : Mme Fillion fait part des résultats de l'enquête menée auprès de la population concernant la communication (55 réponses : 49 % en faveur de l'édition papier).

. Personnel Communal : Mr le Maire rappelle à l'Assemblée l'arrivée depuis le 07 septembre dernier, d'une nouvelle secrétaire. Ce recrutement permet une nouvelle organisation du pôle administratif.

M. le Maire donne lecture du message suivant (qui sera repris en fin de chaque séance ou réunion enregistrée) :

« Mairie de TRAMOYES,
Fin de la séance du Conseil Municipal
Le jeudi 24 septembre 2020 à 22 h 30
Stopper l'enregistrement»